



Code ASA 05-11

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

A.S.A MONTELMAR
1 Montée du Coteau Fleuri
26200 MONTELMAR

TEL : 07.70.03.95.59

Courriel : asa.montelimar26@orange.fr



Site : www.asamontelimar.com

Challenge ASA Montélimar 2024

Rallyes Asphaltes – Courses de Côtes – V.H.C., V.H.R., V.H.R.S., E.N.R.S.
Circuit – Auto Cross et Sprint'Car – Encadrants

PARTICIPATION : Tous les Pilotes, les Copilotes et les Encadrants licenciés à l'ASA Montélimar, à jour de leur cotisation 2024.

Seront pris en compte les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA ou FIA organisées du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024 inclus.

Les Pilotes et Copilotes devront envoyer par courrier ou mail, une photocopie de leurs résultats dans les 15 jours suivant l'épreuve courue et les Encadrants une attestation de participation aux coordonnées suivantes :

M. ROSSIGNOL Didier - didier.ross@orange.fr

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES RÉSULTATS : 08 DÉCEMBRE 2024

MODE DE CALCUL DES POINTS :

Pour l'obtention des points, les classes A6K/A6 seront confondues, les classes A5K/A5 seront confondues.

Pour les Pilotes (Rallye moderne et VHC - Course de Côte moderne et VHC), Copilotes (Rallye moderne et VHC) :

A la classe : 1^{er} : **15 pts** x coef* - 2^{ème} : **10 pts** x coef* - 3^{ème} : **7 pts** x coef* - 4^{ème} : **5 pts** x coef* - 5^{ème} : **3 pts** x coef*

Pour les Pilotes Féminins : Rallyes – Courses de Côtes :

Pour l'obtention des points, il sera pris en compte le classement féminin de chaque épreuve.

1^{ère} féminine : **15 points** x coef* 2^{ème} féminine : **10 points** x coef* 3^{ème} féminine : **7 points** x coef*
4^{ème} féminine : **5 points** x coef* 5^{ème} féminine : **3 point** x coef*

*Epreuve Régionale = coef : **1.0** // Nationale = coef : **1.5** // Championnat de France / Europe / FIA = coef : **2.0**

Les points obtenus (après l'application du coef) seront multipliés par 3 pour les épreuves de l'ASA Montélimar.

Il sera donné 2 points (hors et sans coefficient) à chaque pilote et Copilote (Rallye, Course de Côte moderne et VHC) pour tout départ effectif sur une épreuve même en cas d'abandon ou de classement au-delà de la 5^{ème} place de classe.

En cas d'ex-æquo dans chaque discipline le nombre de participation sera prépondérant.

Ensuite les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de 1^{ère} place de classe, puis de 2^{ème} place de classe, etc.....puis groupe. Pour les encadrants, en cas d'ex-æquo le nombre de participation sera prépondérant.

Pour les Pilotes et Copilotes V.H.R., V.H.R.S. et E.N.R.S. : Rallyes de Régularité :

Pour l'obtention des points, il sera pris en compte le classement général de chaque épreuve.

1^{er} au général : **25 pts** x coef* 2^{ème} au général : **20 pts** x coef* 3^{ème} au général : **16 pts** x coef* 4^{ème} au général : **13 pts** x coef*
5^{ème} au général : **11 pts** x coef* 6^{ème} au général : **9 pts** x coef* 7^{ème} au général : **7 pts** x coef* 8^{ème} au général : **5 pts** x coef*
9^{ème} au général : **3 pts** x coef* 10^{ème} au général : **1 pt** x coef*

*Epreuve Régionale = coef : **1.0** // Nationale = coef : **1.5** // FIA = coef : **2.0**

Pour les pilotes Auto-Cross et Sprint'Car :

Suivant les divers classements FFSA et Trophées Nationaux

Pour les pilotes Circuit :

Suivant les divers classements FFSA

Pour les licences Encadrants Commissaires et Officiels :

Epreuves ASA Montélimar : **5 Points** x coef** Autres Epreuves : **3 Points** x coef**

**Régionale = coef : 0,5 // Nationale = coef : 1 // Championnat France = coef : 2 // FIA = coef : 3

Bonus Épreuves ASA Montélimar - Total points épreuves ASAM (après application du coef) x par bonus***.

***Bonus = 1 épreuve x 1 // 2 épreuves x 2 // 3 épreuves x 3

Contrôles des reconnaissances Écureuil et Picodon : **6 points** par épreuves (sans coef, ne compte pas pour le bonus).

Seront pris en compte :
Les 6 meilleurs résultats pour les Pilotes et Copilotes Rallyes.
Les 8 meilleurs résultats pour les Pilotes Courses de Côtes.
Toutes les épreuves pour les Encadrants.

Les premiers de chaque challenge 2023, ne pourront pas participer au même challenge en 2024

La **REMISE DES PRIX** aura lieu lors de l'Assemblée Générale 2024

Les différents prix ci-dessous ne sont valables que pour l'année 2025

En cas de non reprise d'une licence en 2025, la valeur en argent ne sera pas donnée et le prix perdu

Si la coupe ou trophée n'est pas retiré le jour même de la remise des prix par le récipiendaire ou son représentant, la coupe ou le trophée sera définitivement perdu

PRIX du CHALLENGE 2024

Challenge PILOTES – Rallyes Asphalté et Terre (Moderne) :

- 1^{er} 100% de l'Engagement à l'Écureuil 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 2^{ème} 100% de l'Engagement au Picodon 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 3^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 4^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 - Prise à l'ASA Montélimar

Challenge PILOTES FÉMININES – Rallye et Courses de Côte :

- 1^{ère} 75% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 100% Carte ASA Montélimar 2025

Challenge COPILOTES – Rallyes Asphalté et Terre (Moderne et VHC) :

- 1^{er} 75% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 4^{ème} 100% Carte ASA Montélimar 2025

Challenge COURSES de CÔTES (Moderne) :

- 1^{er} 75% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge COURSES de CÔTES (VHC) :

- 1^{er} 75% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge CIRCUIT :

- 1^{er} 75% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 25% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge PILOTES V.H.C. (Rallyes) :

- 1^{er} 100% de l'Engagement à l'Écureuil 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 2^{ème} 100% de l'Engagement au Picodon 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 3^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge PILOTES V.H.R., V.H.R.S. et E.N.R.S. (Rallyes de Régularité) :

- 1^{er} 50% de l'Engagement à l'Écureuil VHRS 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 2^{ème} 25% de l'Engagement à l'Écureuil VHRS 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 3^{ème} 50% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge COPILOTES V.H.R., V.H.R.S. et E.N.R.S. (Rallyes de Régularité) :

- 1^{er} 50% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 25% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 20% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Régularité 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge AUTO-CROSS et SPRINT'CAR :

- 1^{er} 100% de l'Engagement à l'Auto-Cross ou Sprint'Car d'Aurel 2025 - Si licencié ASA Montélimar
- 2^{ème} 25% de la Licence Nationale Concurrent Conducteur Terre 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur Terre 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 4^{ème} 50% de la Licence Régionale Concurrent Conducteur Terre 2025 – Prise à l'ASA Montélimar

Challenge Encadrants COMMISSAIRES :

- 1^{er} 100% de la licence "Internationale Commissaire B" 2025 – Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 100% de la licence "Nationale Commissaire C" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 75% de la licence "Internationale Commissaire B" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 4^{ème} 50% de la licence "Internationale Commissaire B" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 5^{ème} 50% de la licence "Nationale Commissaire C" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 6^{ème} 40% de la licence "Internationale Commissaire B" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar

Challenge Encadrants OFFICIELS :

- 1^{er} 50% de la licence "Commissaire Sportif" 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 2^{ème} 25% de la licence Commissaire Sportif " 2025 - Prise à l'ASA Montélimar
- 3^{ème} 20% de la licence Commissaire Sportif " 2025 - Prise à l'ASA Montélimar